

OBJECTIF JUSTICE !



LA NEWSLETTER

SPÉCIAL ÉLECTIONS À LA COMMISSION D'AVANCEMENT DU 6 AU 12 FÉVRIER

CONSTRUIRE
LA MAGISTRATURE
DE DEMAIN

NOUVELLE COMMISSION
D'AVANCEMENT 2026 :
MODE D'EMPLOI

NOS DÉPLACEMENTS :
PLUS DE 150 COURS
ET TRIBUNAUX VISITÉS !



ENSEMBLE, CONSTRUISONS LA MAGISTRATURE DE DEMAIN! Par Béatrice Brugère

Dans un contexte où l'institution judiciaire fait face à des attaques et à des défis sans précédent, notre syndicat souhaite porter une réflexion approfondie sur l'avenir de la magistrature française et ses conditions d'exercice dans une situation budgétaire contrainte.

Loin des syndicats aux postures corporatistes traditionnelles en place depuis plus de 50 ans n'ayant aucunement répondu aux besoins et aux attentes, nous proposons une vision réformiste plaçant la solidarité, l'éthique et l'innovation au cœur de notre démarche syndicale pour enfin sortir la justice de la crise. Être majoritaire ne suffit pas pour bien faire, faut-il encore être au service de l'intérêt général, avoir une vision pour la justice et oeuvrer avec délicatesse et bienveillance. Notre éthique : ne jamais répondre aux attaques personnelles ou aux calomnies.

La justice contemporaine se trouve confrontée à une équation complexe : maintenir son indépendance fondamentale tout en répondant aux attentes légitimes de célérité et d'efficacité exprimées par nos concitoyens. Cette tension permanente exige une approche renouvelée de notre engagement syndical, non pas dans une logique d'opposition systématique ou politique, mais dans une démarche constructive de proposition.



<https://unite-magistrats.org/>

« La magistrature de demain devra transcender les clivages traditionnels pour construire une justice réellement adaptée aux enjeux contemporains. »

Notre conception du syndicalisme judiciaire s'inscrit résolument dans une perspective de laboratoire d'idées au service des magistrats. Nous revendiquons ce rôle supplémentaire de think tank face à l'absence actuelle de pensée stratégique capable d'élaborer des solutions innovantes aux problématiques structurelles entravant le bon fonctionnement de notre institution. Cette posture intellectuelle n'est nullement incompatible avec notre engagement militant ; elle en constitue, au contraire, le prolongement naturel.

La magistrature de demain devra transcender les clivages traditionnels pour construire une justice réellement adaptée aux enjeux contemporains. Cela implique une approche holistique intégrant tant les questions statutaires que les considérations déontologiques, organisationnelles et technologiques. Le magistrat du 21ème siècle doit être formé aux nouveaux paradigmes numériques sans renoncer aux principes cardinaux qui fondent notre éthique professionnelle.



« La solidarité est un pilier de notre vision. »

La solidarité constitue un autre pilier de notre vision. Une solidarité qui s'exprime d'abord entre collègues, face à la pression croissante des contentieux de masse et à l'insuffisance chronique des moyens alloués. Mais également une solidarité avec l'ensemble des acteurs de la chaîne judiciaire – greffiers, police, personnel pénitentiaire – sans lesquels aucune réforme d'envergure ne saurait aboutir.

Cette solidarité doit enfin s'étendre aux justiciables eux-mêmes, particulièrement les plus vulnérables. L'accès au droit demeure profondément inégalitaire dans notre société. Notre engagement syndical ne peut se concevoir sans cette dimension éminemment sociale qui constitue la raison d'être



de notre institution.

Notre ambition réformiste ne signifie nullement une acceptation passive des politiques publiques adoptées sans concertation réelle. Elle traduit notre volonté d'influencer véritablement le processus décisionnel par une expertise reconnue et une capacité de mobilisation préservée. La réforme ne saurait être un totem idéologique, mais doit constituer un instrument pragmatique au service d'une justice plus humaine et plus efficiente.

« Nous refusons l'immobilisme qui ferait le jeu de ceux qui souhaitent marginaliser notre institution. »

Face aux tentatives récurrentes de limitation de l'indépendance judiciaire, notre vigilance demeure entière. Cependant, nous refusons l'immobilisme qui ferait le jeu de ceux qui souhaitent marginaliser notre institution. Notre pragmatisme revendiqué nous conduit à prôner certaines évolutions organisationnelles plus équitables et plus transparentes, conformément aux principes fondamentaux de notre déontologie professionnelle.

Notre vision syndicale s'inscrit résolument dans une perspective progressiste, ambitieuse et humaniste loin des conservatismes de principe comme des réformismes de façade. Elle aura à cœur de porter haut et fort une réforme de la gestion des carrières enfin à la hauteur d'une démocratie mature. La magistrature que nous appelons de nos vœux sera réformiste sans être soumise, solidaire sans être corporatiste, innovante sans renoncer à ses valeurs fondatrices. C'est à cette condition qu'elle pourra pleinement jouer son rôle essentiel dans l'équilibre démocratique de notre République au service des justiciables.

Mobilisons-nous, le changement est toujours possible!


Béatrice Brugère
Secrétaire générale

NOUVELLE COMMISSION D'AVANCEMENT 2026 ÉLECTIONS & MODE D'EMPLOI



Comment est élue la CAV ?

La nouvelle commission d'avancement est composée de treize membres élus pour quatre ans :

- le directeur des services judiciaires ou son représentant, membre de droit,
- **six représentants des magistrats du siège et du parquet de tous grades, élus au scrutin proportionnel de liste,**
- six membres de la hiérarchie judiciaire, élus chacun par leurs pairs au scrutin uninominal à un tour :
 - un premier président et un procureur général,
 - un président et un procureur de la République,
 - un magistrat du siège et un magistrat du parquet du troisième grade de la Cour de cassation.

Les listes des candidats sont établies au plan national et le vote est électronique.

Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant est élu selon les mêmes modalités.

À quoi sert la CAV ?

Deux formations composent la CAV :

- **Une formation ordinaire**

Présidée par le magistrat du siège du 3ème grade de la Cour de cassation, son rôle est :

- d'établir les tableaux d'avancement au deuxième et au troisième grades,
- de statuer sur les contestations formées par les magistrats contre leurs évaluations.

- **Une formation consultative**

Présidée par le Garde des sceaux, ou son représentant, sa consultation est obligatoire pour les textes relatifs :

- aux règles statutaires,
- aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- au régime indemnitaire,
- à la formation professionnelle.

Cette formation peut-être également consultée de manière facultative pour toute question relative au statut des magistrats.

Comment fonctionne la CAV ?

La CAV rend des délibérations, qui ne sont valables qu'à condition de réunir un quorum de 7 membres.

Toutes les décisions et avis sont pris à la majorité des voix quelle que soit la formation (ordinaire ou

L'ESSENTIEL À RETENIR

DU
LUNDI 6
FÉVRIER
AU
JEUDI 12
FÉVRIER



UN
VOTE
ÉLECTRONIQUE
AVEC SON
MATRICULE
HARMONIE



UNE
LISTE
NATIONALE
DE
DOUZE
CANDIDATS



UN
SCRUTIN
PROPORTIONNEL
À
UN
TOUR



CAV 2026

VOS FUTURS REPRÉSENTANTS



Hicham MELHEM
1^{er} vice-président Boulogne-sur-Mer

« J'avais besoin d'un syndicat apolitique et courageux pour assurer la défense des collègues individuellement et collectivement, sans corporatisme ni idéologie. »



Agnès DELETANG
Présidente de chambre Lyon

« J'ai rejoint le syndicat car, sans politiser la justice, il contribue à la défense de l'indépendance de l'autorité judiciaire ». »



Marc LIFCHITZ
Procureur adjoint Meaux

« Je suis persuadé de l'apport déterminant d'un syndicalisme judiciaire fait de propositions, acceptant de remettre en question nos méthodes de travail. »



Florence GALTIER
Avocate générale Montpellier

« J'ai souhaité m'engager afin de faire connaître et d'améliorer les conditions de travail des magistrats au quotidien. »



Jean-Philippe RIVAUD
Avocat général Douai

« Je suis convaincu qu'Unité MAGISTRATS peut apporter un regard critique mais très constructif sur les nécessaires évolutions de la justice. »



Sarah M'BUTA
Vice-Présidente Fort de France

« Mon engagement syndical repose sur la volonté de défendre une justice indépendante, humaine et exigeante. »



Anne TOULEMONT
Vice-Présidente Paris

« Mon choix s'est orienté vers ce syndicat qui se mobilise réellement pour apporter un soutien rapide et une aide efficace aux collègues. »



Fabrice VERT
1^{er} Vice-Président PARIS

« J'ai adhéré au syndicat en raison de sa vision humaniste de la justice civile, et de son action en faveur du développement des MARD. »



Aline EMPTAZ
1^{ère} vice-présidente adjointe Versailles

« Mon engagement au syndicat me permet d'agir en réel soutien des collègues en juridiction, dans une exigence de bienveillance et de disponibilité. »



Elsa PINCET
Substitut NANCY

« En tant que substitut, les analyses et propositions d'Unité Magistrats me semblent plus conformes à la réalité. »



Céline POLOU
Vice-Présidente Nice

« J'ai décidé d'adhérer au syndicat, car il incarne une défense efficace, constructive et exigeante des magistrats, individuellement et collectivement. »



Béatrice BRUGERE
1^{ère} Vice-Procureure PARIS

« Fière de vous pour porter une vision ambitieuse de la justice. »

UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ

plus de **150**
cours et tribunaux visités
ces six derniers mois

Au cours de ces déplacements, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer, de vous écouter et aussi d'échanger avec plus d'un millier d'entre vous !

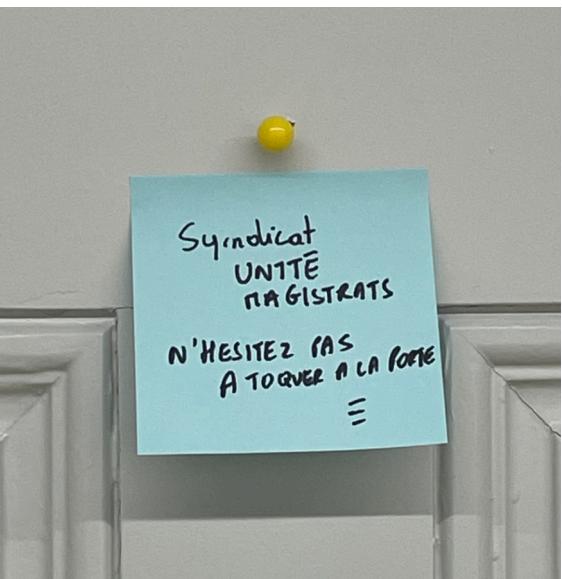
La richesse de ces moments a permis d'alimenter notre réflexion, d'adapter nos offres à vos besoins et de vous proposer de nouveaux services.

Plus que jamais nous sommes persuadés de l'utilité d'un médiateur au ministère de la justice pour résoudre les difficultés avec la chancellerie et les tensions professionnelles et personnelles au travail.

À l'issue de ces visites, nous avons renégocié une nouvelle assurance pour prendre en compte entre autres l'e-web réputation, le harcèlement moral et les mises en causes prédisciplinaires.

Nous avons pu constater une dégradation des conditions de travail, de plus en plus de solitude et d'isolement et la disparition progressive du collectif.

Face également aux disparités entre les évaluations que nous avons constatées, nous avons décidé de mettre en place une offre de relecture de vos évaluations.



Agen, Aix-en-Provence, Albertville, Alençon, Alès, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Arras, Argentan, Auch, Auxerre, Avignon, **Beauvais**, Belfort, Bergerac, Besançon, Bethune, Béziers, Blois, Bobigny, Bonneville, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Brest, Brive-la-Gaillarde, **Caen**, Carcassonne, Carpentras, Chambéry, Chalon sur Saône, Chateauroux, Chartres, Chaumont, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Colmar, Compiègne, Coutances, Crêteil, **Digne**, Dijon, Douai, Draguignan, **Epinal**, Evreux, Evry, **Fontainebleau**, **Gap**, Grasse, Grenoble, **Laon**, Le Mans, Libourne, Lille, Limoges, Lyon, Lorient, **Macon**, Marseille, Melun, Metz, Meaux, Montargis, Montbéliard, Montpellier, Mulhouse, **Nancy**, Nanterre, Nantes, Narbonne, Nevers, Nice, Nîmes, Niort, **Orléans**, **Paris**, Pau, Périgueux, Perpignan, Pontoise, Poitiers, **Quimper**, **Reims**, Rennes, Riom, Roanne, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Rouen, **Les Sables d'Olonne**, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Saint Quentin, Saintes, Sarreguemines, Saverne, Senlis, Sens, Strasbourg, Soissons, **Tarascon**, Tarbes, Thionville, Thonon, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, **Valence**, Valenciennes, Vannes, Vésoul, Verdun, Vienne, Villefranche-sur-Saône, Versailles.